

# RÈGLEMENT INTERIEUR TRANSPORT SCOLAIRE

## DEFINITION

Le transport scolaire est assuré par la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée pour les enfants de la Commune. C'est un service gratuit, offert pour faciliter la vie des enfants scolarisés et celle de leurs parents demeurant plus ou moins loin de l'école.

## INSCRIPTION

Tout enfant utilisant ce mode de transport doit s'inscrire à la mairie, au service comptabilité.

**\*Toute modification de la situation familiale, de l'adresse ou des coordonnées téléphoniques en cours d'année devra être signalée à l'école et à la mairie.**

## JOURS ET HORAIRES

Le bus s'arrête aux arrêts définis de votre secteur, les jours d'ouverture de l'école.

- ↪ **Le matin** : arrivée à l'école à 08h50
- ↪ **Le midi** : départ de l'école à 12h10
- ↪ **L'après-midi** : arrivée à l'école 13h50
- ↪ **Le soir** : départ de l'école à 17h10

## SECURITE - RESPONSABILITE

Chaque bus peut accueillir 41 enfants assis.

L'encadrement des enfants dans le bus est réalisé par un accompagnateur désigné pour le confort des enfants et leur sécurité

La sécurité des enfants et la responsabilité des adultes employés n'est effective qu'à partir du moment où les enfants montent dans le bus, et s'arrête au moment où les enfants en redescendent.

**A l'arrivée et au départ, les parents des enfants de l'école maternelle doivent les accompagner, et les attendre à l'arrêt habituel de leur secteur.**

Dans le cas où l'un des parents ne se présenterait pas à l'arrivée du bus pour reprendre son enfant admis en maternelle, le responsable serait dans l'obligation de le signaler aux autorités judiciaires, auxquelles l'enfant serait éventuellement confié.

**Au 1<sup>er</sup> manquement de la part des parents, les enfants ne seront plus acceptés dans le bus municipal. Les parents en seront informés par lettre recommandée.**

## VIE QUOTIDIENNE - COMPORTEMENT

- ↳ Tout enfant ne respectant pas les règles de sécurité transmises par l'accompagnateur,
- ↳ Tout enfant faisant preuve d'insolence envers les adultes ou d'agressivité envers ses camarades,

recevra :

- 1<sup>er</sup> avertissement envoyé aux parents : 3 jours d'exclusion du bus
- 2<sup>ème</sup> avertissement envoyé aux parents : **exclusion définitive**

Le Barcarès, le .....

**Fait en double exemplaire :**

- 1 exemplaire remis aux parents
- 1 exemplaire conservé par le Service Municipal concerné.

**Les Parents,**  
(signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

**L'enfant,**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT**  
**TRANSPORT SCOLAIRE**  
**ECOLE JEAN MOULIN LE BARCARES**

**ELEVE**

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

CLASSE FREQUENTEE : .....

**PARENTS (s'il y a séparation ou divorce, indiquer qui a la garde de l'enfant)**

NOM/PRENOM DU PERE : .....

ADRESSE : ..... TELEPHONE : .....

NOM/PRENOM DE LA MERE : .....

ADRESSE : ..... TELEPHONE : .....

Autres personnes susceptibles de venir récupérer l'enfant (se munir obligatoirement d'une pièce d'identité) :

.....

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT (autre que les parents)**

NOM - PRENOM - ADRESSE - TELEPHONE

.....

.....

EN CAS D'URGENCE, J'AUTORISE LE PERSONNEL RESPONSABLE  
(ACCOMPAGNATEUR) A FAIRE HOSPITALISER MON ENFANT.

POINT DE RAMASSAGE SI DIFFERENT DE L'ADRESSE :

.....

**VOTRE ENFANT PRENDRA T-IL LE BUS (cocher les cases correspondantes) :**

LE MATIN       A 12 H.       APRES LE DEJEUNER       LE SOIR

SIGNATURE du père

SIGNATURE de la mère

ou du représentant légal



Compagnie Transports de Perpignan Méditerranée *Naturellement compétitive*  
**DEMANDE DE CARTE - Profil : MATERNELLE ET PRIMAIRE**

Cochez la bonne case  
 Première demande :   
 Rechargement\* :  → \*N° de carte :  (numéro à 10 chiffres figurant au dos de la carte)

À retourner : L'école ou au service des écoles de la commune.

**IDENTITÉ DU TITULAIRE**

NOM :   
 Prénoms :   
 Né(e) le :  /  /   
 Adresse : N°  Nom de la voie   
 C.P.  Ville   
 Tél. fixe :  Tél. mobile :   
 Adresse e-mail :

**ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

Établissement :   
 Ville : C.P.  Ville   
 Classe :  Date d'inscription :  /  /

**REPRÉSENTANT LÉGAL**

NOM :   
 Prénoms :   
 Adresse : N°  Nom de la voie   
 C.P.  Ville   
 Tél. fixe :  Tél. mobile :

**JUSTIFICATIFS ET PIÈCES À JOINDRE**

**Attention ! Ne pas joindre votre carte CTPM lorsqu'il s'agit d'un rechargement, celui-ci se fait à distance.**

Fait le : ...../...../..... Signature :

Baho - Baixas - Bompas - Cabestany - Calce - Carat en Roussillon - Canohès - Cases-de-Pène - Cassagnes - Espira de l'Agly - Estagel - Le Barcarès - Le Soler - Llupia - Montner - Opoul - Perpignan - Peyrestortes - Pézilla la Rivière - Pollestres - Pontellia-Nyls - Rivesaltes - Saleilles - Sta-Marie la Mer - St-Estève - St-Félieu d'Avall - St-Hippolyte - St-Laurent de la Salanque - St-Nazaire - Tautavel - Torrelles - Toulouges - Villelongue de la Salanque - Villeneuve de la Raho - Villeneuve de la Rivière - Vingrau

Cadre réservé à la CFTPM (Ne pas remplir)		
Demande reçue le : .....	Carte établie le : .....	Agent :
N° de client : .....		CAT :
N° de carte : .....		

Les informations demandées sur cet imprimé sont obligatoires en vue de votre inscription. Le destinataire de ces informations est la CFTPM snc. En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement à des rectifications auprès de la CFTPM. L'article 441-7 du Code Pénal prévoit et réprime le fait : - 1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts - 2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère - 3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Toute fausse déclaration entraînera le retrait de la carte de transport sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.